



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-six le 3 février à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 27/01/2026  
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christiane PAUZON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice  
LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie  
GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,  
Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS et Roland SEUX.  
Excusés :  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

**OBJET : Re fléchage de crédits régionaux dans le cadre du PACTE Région 43  
et approbation du plan de financement – Projet d'aménagement de bourg  
phase 5 – rue de l'Arkose**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le dispositif **PACTE Région 43** porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** la délibération régionale ayant réservé une enveloppe financière de **310 000 €** pour le projet initial de construction d'une nouvelle mairie,

**Vu** l'évolution de la stratégie communale et la reconfiguration du projet initial,

**Vu** le projet de requalification des espaces publics du centre-bourg – phase 5 rue de l'Arkose,

**Vu** le plan de financement prévisionnel,

**Considérant** que ce projet constitue une opération structurante venant renforcer la centralité du bourg et la cohérence des investissements communaux,

**Considérant** que la commune souhaite procéder à une réaffectation des crédits régionaux déjà réservés, sans sollicitation de subvention supplémentaire,

**Plan de financement prévisionnel**

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	267 950.70 €	DETR 2026	61 896.61€	20%
Maitrise d'oeuvre	26 795.07 €	Région PACTE 43	123 793.22€	40%
Imprévus	14 737.29€	Autofinancement	123 793.22€	40%
<b>TOTAL</b>	<b>309 483.06€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>309 483.06€</b>	

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal :

- **Approuve** le principe de réaffectation partielle des crédits régionaux initialement fléchés sur la construction d'une nouvelle mairie au profit du projet d'aménagement du bourg – phase 5 rue de l'Arkose ;
- **Approuve** le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un refléchage de crédits à hauteur de 123 793,22 €, soit 40 % du montant prévisionnel de l'opération, dans le cadre du PACTE Région 43 ;
- **Précise** que cette démarche ne constitue pas une demande de subvention régionale supplémentaire ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,

Thierry SOLEILHAC

Fait et délibéré le 03/02/2026  
Pour extrait certifié conforme